Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 3 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 3 novembre à vingt heures trente minutes, se sont réunis les membres du conseil municipal, sous la présidence de Madame Géraldine JEROME, Maire de Xambes.

Sur convocation du maire en date du 20 octobre 2022, étaient présents :

Madame Géraldine JEROME – Madame Annick CAUSEL – Madame Laurence PAPONNET – Madame Céline BAUSSAY - Madame Cécile DUPAS - Monsieur Jean-Louis JONQUET — Monsieur Cédric REGEON – Monsieur Jean-Luc TESSIER, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés: Monsieur Jean BARDEAU (donne pouvoir à Géraldine JEROME) – Monsieur Denis GUYNOUARD (donne pouvoir à Jean-Louis JONQUET) - Monsieur Patrick BOUYER (a donné pouvoir Annick CAUSEL)

Madame Laurence PAPONNET a été désignée secrétaire de séance.

1 – Délibération de création de poste : avancement de grade

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Il est exposé par Madame la Maire qu'un agent titulaire du syndicat peut bénéficier d'un avancement de grade, par le biais de l'avancement à l'ancienneté.

Considérant qu'un agent remplit les conditions réglementaires pour bénéficier d'un avancement de grade ;

Que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1) Décide de créer un emploi d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1ère classe, à titre permanent, à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 1er décembre 2022.

Le tableau des emplois sera ainsi modifié à compter de cette même date :

Filière: Technique

Catégorie: C

Grade: Adjoint Technique Territorial principal de 1ere classe

Ancien effectif: 2

Nouvel effectif: 3

- 2) La suppression du poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe interviendra suite à l'avis du Comité Technique du centre de gestion de la fonction publique territorial.
- 3) Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

Pour: 11 Contre: 0 Abstention: 0

2 - CDG 16: Aide à la gestion des archives - proposition

Conformément au Code du Patrimoine, les communes et les établissements publics sont tenus d'assurer la gestion, la conservation et la mise en valeur de leurs archives dans le respect de la législation applicable en la matière, dans l'intérêt public et sous le contrôle scientifique et technique des Archives Départementales. A ce titre, elles sont susceptibles d'être inspectées.

A titre d'exemple, un procès-verbal de décharge et de prise en charge des archives, appuyé sur un récolement sommaire ou détaillé, doit est établi lors de chaque changement de maire ou renouvellement de municipalité.

L'article L.452-40 du Code Général de la Fonction Publique permet aux Centres de Gestion d'assurer des missions d'archivage, dans le cadre de ses missions facultatives, à la demande des collectivités et établissements qui le demandent.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente a créé un service d'aide à la gestion des archives ouvert aux collectivités territoriales et établissements publics affiliés, par la mutualisation et la mise à disposition d'un archiviste itinérant qualifié.

Le service d'aide la gestion des archives du Centre de Gestion de la Charente peut assurer, pour la collectivité, diverses prestations tant pour la gestion des archives papier que numériques (RGPD).

Le projet de convention ci-annexé a pour objet de définir les conditions d'intervention du service d'aide à la gestion des archives du CDG 16, ainsi que les conditions pratiques et financières.

Sur demande et après la réalisation gratuite d'un état des lieux qui a pour objectif d'évaluer le volume et l'état de conservation des documents ainsi que les modalités de gestion du cycle de vie des archives, l'archiviste itinérant propose à la collectivité, une intervention chiffrée en temps et en coût.

La signature de la convention n'engage pas la collectivité à avoir recours au service.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique;

Vu le Code du Patrimoine, Livre II, titre 1er;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale;

Considérant que notre commune ne dispose pas de service ni de personnel formé et disponible pour assurer la gestion de nos archives et considérant donc son intérêt à mutualiser des compétences expertes pouvant être mobilisées ponctuellement selon les besoins ou pour une mise en conformité globale de nos archives (papier/numériques);

Après avoir délibéré;

Le Conseil municipal:

- autorise Madame la Maire à signer la convention d'adhésion au service d'aide à la gestion des archives, proposée par le CDG 16, selon le projet ci-annexé.

Pour: 11 Contre: 0 Abstention: 0

3 – Virements de crédits : compte 673

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de virer les crédits comme suivants :

- Crédits à réduire : Section de fonctionnement dépenses :
 Chapitre 11 Charges à caractère général
 Compte 6068 : Autres matières et fournitures moins 184 euros
- Crédits à augmenter : Section de fonctionnement dépenses : Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Pour: 11 Contre: 00 Abstention: 00

4 – Diagnostic sanitaire de l'Eglise – Demande de subventions

L'état sanitaire de l'église Notre-Dame-de-tous-bien, inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, est un sujet de préoccupation pour l'équipe municipale.

A la suite d'une visite sur site, Monsieur Thierry VILLATTE, a préconisé la commande d'une étude de diagnostic sur l'état général du monument (ses couvertures et maçonneries, le beffroi ainsi que l'intérieur de l'édifice) auprès d'un architecte du patrimoine ou un architecte en chef des monuments historiques.

L'Agence Technique de la Charente accompagne la commune de Xambes pour engager ces démarches.

Madame la Maire informe le conseil qu'elle va procéder à la consultation d'architectes du patrimoine afin de réaliser l'étude de diagnostic de l'église et que des subventions peuvent être sollicitées pemettant de financer une partie de cette étude.

Ouï cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré:

- Approuve la réalisation de cette étude de diagnostic de l'église,
- Autorise Madame la Maire à solliciter, pour ce projet, la subvention correspondante auprès de la DRAC et auprès du Conseil Départemental de la Charente,
- Autorise Madame la Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Pour: 11 Contre: 00 Abstention: 00

5 - Projet de végétalisation de la cour de l'école

Face aux conséquences du changement climatique, un projet de végétalisation de la cour de l'école est envisagé.

En effet, la cour de l'école communale est un vaste espace goudronné avec un petit ilot enherbé devant le bâtiment de la cantine.

L'exposition de la cour et des bâtiments de l'école rend les journées ensoleillées éprouvantes lorsque les températures sont caniculaires.

La nécessité d'ombrager la cour et de rafraîchir les bâtiments s'impose.

Un projet de plantation d'arbres a donc été proposé aux enseignantes.

L'idée a été vivement appréciée et accueillie favorablement.

L'élaboration du projet dans son ensemble (emplacements, essences des arbres, plan, budget) a été confiée à Monsieur Jérôme MOREAU, Chargé de mission environnement du PETR du Ruffécois. Des demandes de subventions seront présentées pour son financement.

6 - Cérémonie du 11 novembre

La cérémonie aura lieu à 9 h 30 et sera suivi d'un moment convivial avec les administrés autour de boissons chaudes et viennoiseries.

7 – Questions diverses

Madame la Maire :

A la suite d'un appel à volontaire auprès des conseillers municipaux, Monsieur Jean-Louis JONQUET a été nommé « correspondant incendie et secours »

La taxe additionnelle aux droits d'enregistrement sur les mutations à tires onéreux s'élève à 17 646,68 euros pour cette année.

La préfecture de région a élaboré une cartographie des zones propices au développement de l'éolien afin d'atteindre les objectifs de la programmation pluriannuelle de l'énergie (cartographie non contraignante et sans caractère opposable) Elle permet de localiser un potentiel de développement éolien sur environ 10 % du territoire régional. A noter que la commune de Xambes est classée en « zone non préférentielle ».

Madame CAUSEL a été sollicitée par Madame BOUCHARD concernant l'entretien du ruisseau, l'entreprise DUTARTRE n'étant toujours pas venue.

Les travaux de rénovation de la salle des fêtes sont presque finis (peinture).

Eclairage public le jour de noël et du nouvel an :

du 24 décembre au 2 janvier, maintien de l'éclairage public toute la nuit : 4 conseillers pour, une abstention

le 24 décembre et le 31 décembre uniquement, 6 conseillers pour.

Madame BAUSSAY:

Le marché du 28 octobre dernier s'est bien déroulé.

Une réunion avec tous les présidents d'association va être programmée.

Monsieur JONQUET:

Rappel de la tenue de la conférence sur l'histoire du Pèlerinage du puits des Miracles de Xambes le 5 novembre prochain.

Monsieur TESSIER demande si le résultat du comptage véhicules sur la RD 32 a été rendu. Madame la Maire n'a pas à ce jour les données de l'opération.

Madame PAPONNET fait un point sur les articles du journal communal.

8 – Compte rendu de réunions

Néant

Le prochain conseil municipal est arrêté au jeudi 1er décembre 2022

Séance levée à 22 heures 26 minutes

La Maire Géraldine JEROME La Secrétaire
Laurence PAPONNET

Les Membres du Conseil Municipal

Jean & and ear

1